

# **RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE**

**du jury du concours**

**d'adjoint technique territorial  
principal de 2<sup>ème</sup> classe**

**Spécialité « restauration »**

**Session 2022**

## SOMMAIRE :

1 – LES PRINCIPAUX CHIFFRES DU CONCOURS .....	2
2 – LE PLANNING .....	3
3 – LES MEMBRES DU JURY .....	4
4 – LE TABLEAU RÉCAPITULATIF DES ÉPREUVES .....	5
5 – LES STATISTIQUES CONCERNANT L'ADMISSION A CONCOURIR .....	6
6 – LA PRÉSENTATION DES RÉSULTATS D'ADMISSIBILITÉ .....	11
7 – LES STATISTIQUES CONCERNANT L'ADMISSIBILITÉ .....	13
8 – LA PRÉSENTATION DES RÉSULTATS D'ADMISSION .....	17
9 – LES STATISTIQUES CONCERNANT LES CANDIDATS ADMIS .....	18
10 – REMARQUE DU JURY .....	22
11 – LA FICHE TECHNIQUE .....	23

## **1 – LES PRINCIPAUX CHIFFRES DU CONCOURS**

<b>Session</b>	<b>Session 2020</b>			<b>Session 2022</b>			
<b>Concours</b>	<b>Externe</b>	<b>Interne</b>	<b>3<sup>ème</sup> concours</b>	<b>Externe</b>	<b>Interne</b>	<b>3<sup>ème</sup> concours</b>	<b>Total</b>
<b>Nombre de postes</b>	<b>10</b>	<b>7</b>	<b>3</b>	<b>13</b>	<b>10</b>	<b>5</b>	<b>28</b>
Candidats admis à concourir	56	65	3	34	44	3	81
Candidats présents épreuve écrite	46	47	3	30	37	3	70
% présents « écrit » / admis à concourir	82%	72%	100%	88%	84%	100%	86%
Moyenne épreuve écrite	9.52	8.60	10.67	11.16	10.40	7.00	
Seuil d'admissibilité	10.00	10.00	10.00	10.00	10.00	10.00	
Candidats admissibles	20	16	2	21	25	0	46
% admissibles / candidats présents « écrit »	43%	34%	67%	70%	67.5%	0%	66%
Candidats présents épreuve orale / pratique	19	14	2	20	23		43
% présents « oral » / admissibles»	95%	87.5%	100%	95%	92%		93%
Moyenne épreuve orale / pratique	11.49	12.19	12.59	13.28	13.23		13.25
Seuil d'admission	11.43	12.25	12.25	12.43	12.38		
Nombre de candidats admis	10	8	2	13	14		27
% admis / admis à concourir	18%	12%	67%	38%	32%		33%

## 2 – LE PLANNING

<b>Nombre de postes ouverts : 28</b>		
<b>Externe</b>	<b>Interne</b>	<b>3<sup>ème</sup> concours</b>
<b>13</b>	<b>10</b>	<b>5</b>

Début des retraits de dossiers	24/08/2021
Fin des retraits de dossiers	29/09/2021
Date limite de dépôt des dossiers	07/10/2021
Épreuve écrite d'admission	<b>20/01/2022</b>
Épreuve pratique d'admission	<b>A partir du 19 avril 2022</b>
Épreuve orale d'admission	<b>3 et 4 mai 2022</b>

### **INFORMATIONS CONCERNANT LES MEMBRES DU JURY**

<b>Jeudi 2 décembre 2021</b>	10h00	Jury des admissions à concourir
<b>Mardi 22 mars 2022</b>	10h00	Jury des admissibilités
<b>Mardi 3 et mercredi 4 mai 2022</b>	De 8h30 à 17h00	Épreuve orale
<b>Mardi 21 juin 2022</b>	10h00	Réunion pour établir la liste des candidats admis

### **INFORMATIONS CONCERNANT LES CORRECTEURS**

Lundi 31 janvier 2022	10h00	Réunion préparatoire à la correction et remise des copies
Lundi 7 mars 2022	Retour de l'ensemble des copies au service concours	

Diffusion des résultats d'admissibilité	Jeudi 24 mars 2022
Diffusion des résultats d'admission	Jeudi 23 juin 2022

### **3 – LES MEMBRES DU JURY**

<b>NOM Prénom</b>	<b>Titre</b>
COLLET Evelyne	Élue, Maire, La Forteresse Présidente du jury
FORTOUL Pascal	Élu, conseiller municipal, Coublevie Vice-Président du jury
VALTAT Roger	Élu, Président de la Communauté de Communes de Bièvre Est
BONTHOUX Jean-Marc	Personnalité qualifiée, gestionnaire technique bâtiments au service éducation moyens généraux, Département de l'Isère
HONORÉ Philippe	Personnalité qualifiée, conseiller technique restauration à la direction des lycées, conseil régional Auvergne Rhône Alpes
VASSEL Laetitia	Personnalité qualifiée, Responsable du service restauration scolaire et Hygiène Entretien des Locaux, St Martin d'Hères
BAGOU Patricia	Fonctionnaire, responsable personnel des écoles, Isle d'Abeau
DEMANGE Béatrice	Fonctionnaire, représentante du personnel
PLANEL Nicolas	Fonctionnaire, directeur des ressources humaines, Tournon- sur-Rhône

## 4 – LE TABLEAU RÉCAPITULATIF DES ÉPREUVES

CONCOURS EXTERNE	CONCOURS INTERNE	3 <sup>e</sup> CONCOURS
<b>ÉPREUVES D'ADMISSIBILITE</b>		
Les épreuves écrites sont anonymes et font l'objet d'une double correction.		
L'épreuve consiste en la vérification, au moyen d'une série de questions à réponses courtes ou de tableaux ou graphiques à constituer ou compléter, des connaissances théoriques de base du candidat dans la spécialité au titre de laquelle il concourt (durée : une heure ; coefficient 2).	L'épreuve consiste en la vérification, au moyen d'une série de questions à réponses courtes ou de tableaux ou graphiques à constituer ou compléter, des connaissances théoriques de base du candidat dans la spécialité au titre de laquelle il concourt (durée : une heure ; coefficient 2).	L'épreuve consiste en la vérification, au moyen d'une série de questions à réponses courtes ou de tableaux ou graphiques à constituer ou compléter, des connaissances théoriques de base du candidat dans la spécialité au titre de laquelle il concourt (durée : une heure ; coefficient 2).
<b>ÉPREUVES D'ADMISSION</b>		
Peuvent seuls être autorisés à se présenter aux épreuves d'admission les candidats déclarés admissibles par le jury.		
1° Un entretien dans l'option choisie par le candidat, lors de son inscription, au sein de la spécialité dans laquelle il concourt. Cet entretien vise à permettre d'apprécier les connaissances et les aptitudes du candidat ainsi que sa motivation à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois (durée : quinze minutes ; coefficient 3). 2° Une interrogation orale destinée à vérifier les connaissances du candidat, d'une part, en matière d'hygiène et de sécurité et, d'autre part, de l'environnement institutionnel et professionnel dans lequel il est appelé à exercer ses fonctions (durée : quinze minutes ; coefficient 2).	1° Une épreuve pratique dans l'option choisie par le candidat, lors de son inscription, au sein de la spécialité dans laquelle il concourt. Elle consiste en l'accomplissement d'une ou de plusieurs tâches se rapportant à la maîtrise des techniques et des instruments que l'exercice de cette option implique de façon courante. La durée de l'épreuve est fixée par le jury en fonction de l'option. Elle ne peut être inférieure à une heure ni excéder quatre heures (coefficient 3). 2° Un entretien portant sur l'expérience, les aptitudes et la motivation du candidat. Cet entretien a pour point de départ des questions sur les méthodes mises en œuvre par le candidat au cours de l'épreuve pratique, notamment en matière d'hygiène et de sécurité (durée : quinze minutes ; coefficient 3).	1° Une épreuve pratique dans l'option choisie par le candidat, lors de son inscription, au sein de la spécialité dans laquelle il concourt. Elle consiste en l'accomplissement d'une ou de plusieurs tâches se rapportant à la maîtrise des techniques et des instruments que l'exercice de cette option implique de façon courante. La durée de l'épreuve est fixée par le jury en fonction de l'option. Elle ne peut être inférieure à une heure ni excéder quatre heures (coefficient 3). 2° Un entretien débutant par un exposé par le candidat sur son expérience et sa motivation et consistant ensuite en des questions visant à permettre d'apprécier les connaissances et aptitudes ainsi que les motivations du candidat à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois (durée : quinze minutes ; coefficient 3).

Il est attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20. Chaque note est multipliée par le coefficient correspondant.

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves obligatoires d'admissibilité ou d'admission entraîne l'élimination du candidat.

Peuvent seuls être autorisés à se présenter aux épreuves d'admission les candidats déclarés admissibles par le jury.

## **5 – LES STATISTIQUES CONCERNANT L'ADMISSION A CONCOURIR**

### **Rappel des conditions d'accès :**

#### **CONCOURS EXTERNE**

Il est ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle classé au moins au niveau V de la Nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente (« *niveau 3* » de la nouvelle nomenclature – cf. décret n° 2019-14 du 8 janvier 2019 relatif au cadre national des certifications professionnelles), obtenus dans celle des spécialités mentionnées à l'article 7 du décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux au titre de laquelle le candidat concourt.

#### **Les dispenses de diplôme**

Une dispense de diplôme est accordée sur présentation de documents justificatifs aux :

- mères ou pères de famille élevant ou ayant élevé effectivement trois enfants.
- sportifs de haut niveau, une photocopie de la liste publiée au Journal Officiel attestant de leur statut à la date des épreuves.

1 dossier rejeté :

- le candidat ne possède pas un diplôme dans la spécialité restauration

#### **CONCOURS INTERNE**

Il est ouvert aux fonctionnaires et agents non titulaires de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale. Les candidats doivent justifier au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours d'une année au moins de services publics effectifs, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.

2 dossiers rejetés :

- 2 candidats n'ont pas l'ancienneté nécessaire

#### **TROISIEME CONCOURS**

Il est ouvert aux candidats justifiants, au 1<sup>er</sup> jour des épreuves, de l'exercice pendant quatre ans au moins :

- d'une ou plusieurs des activités professionnelles quelle qu'en soit la nature ;
- d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ;
- d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association (président, vice-président, secrétaire, trésorier...).

La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public. Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales des candidats soumis à l'article 23 bis de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires soient prises en compte pour l'accès à ces concours.

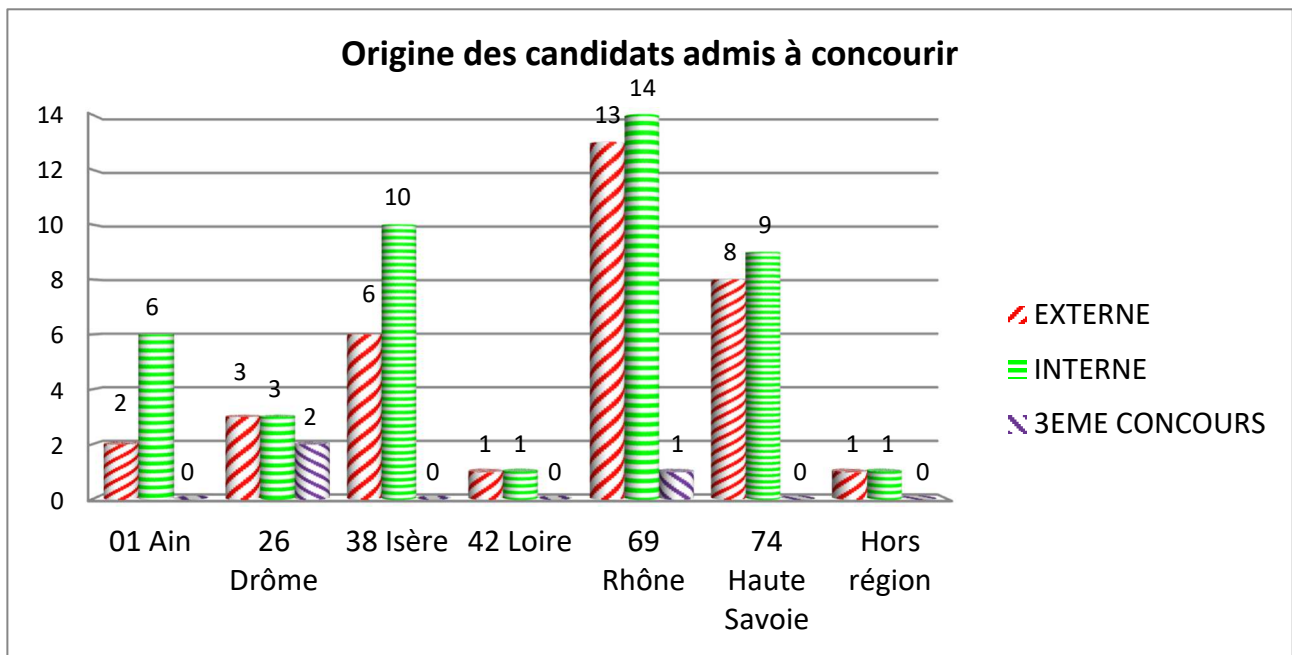
La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle exigée pour se présenter au concours.

Le cumul de plusieurs activités ou mandats peut être pris en compte dans le décompte de la durée de l'expérience nécessaire pour l'accès au troisième concours, dès lors que ces activités ou mandats ne sont pas exercés sur les mêmes périodes.

1 inscription rejetée :

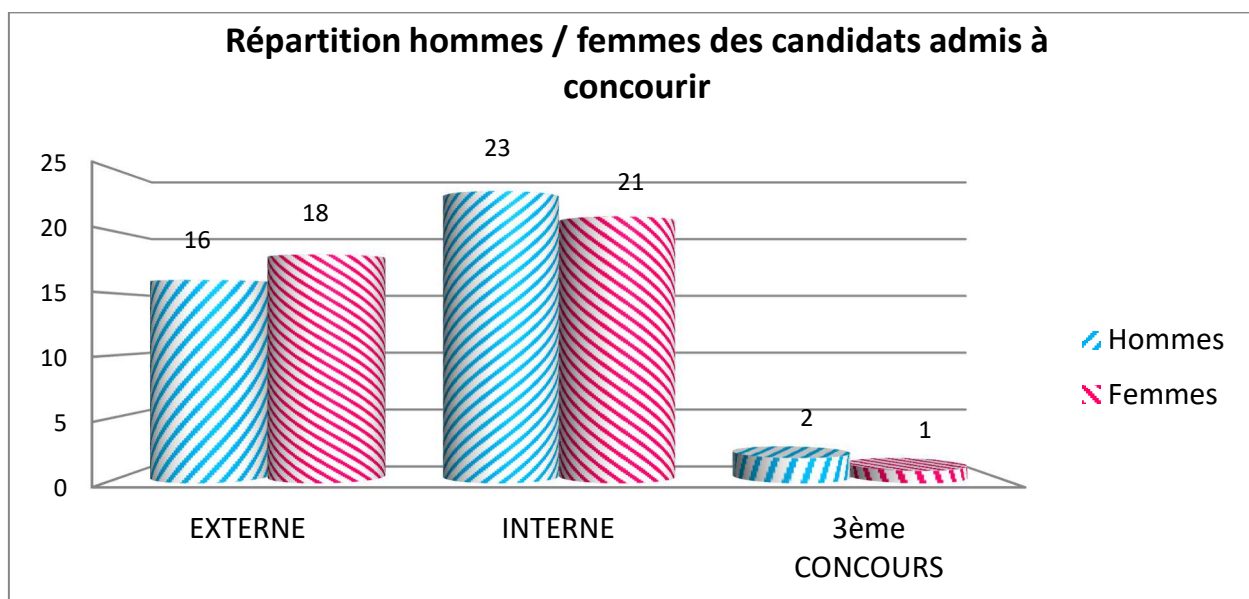
- le candidat n'a pas envoyé son dossier d'inscription, ni les pièces justificatives

## ORIGINE DES CANDIDATS



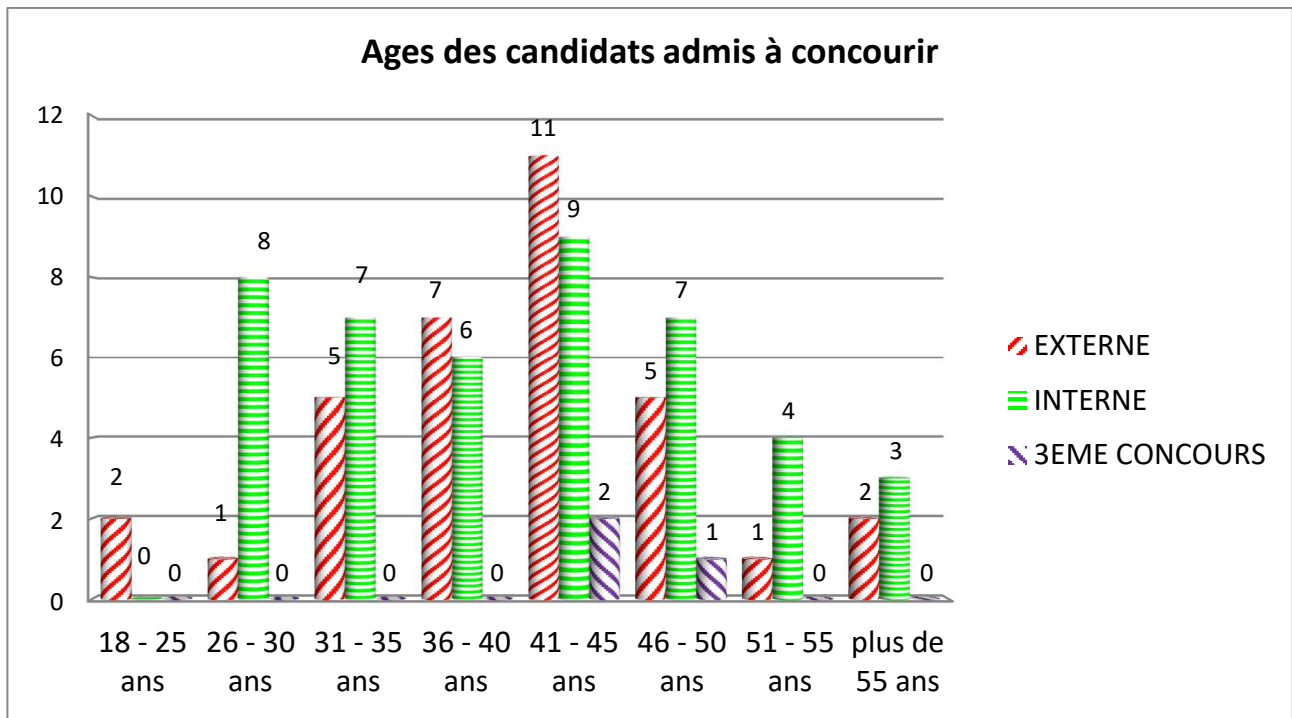
	Tous concours	Externe	Interne	3 <sup>ème</sup> concours	%
Ain	8	2	6	0	10%
Drôme	8	3	3	2	10%
Isère	16	6	10	0	20%
Loire	2	1	1	0	2%
Rhône	28	13	14	1	35%
Haute Savoie	17	8	9	0	21%
Hors région	2	1	1	0	2%
<b>TOTAL</b>					<b>100 %</b>

## RÉPARTITION HOMMES / FEMMES



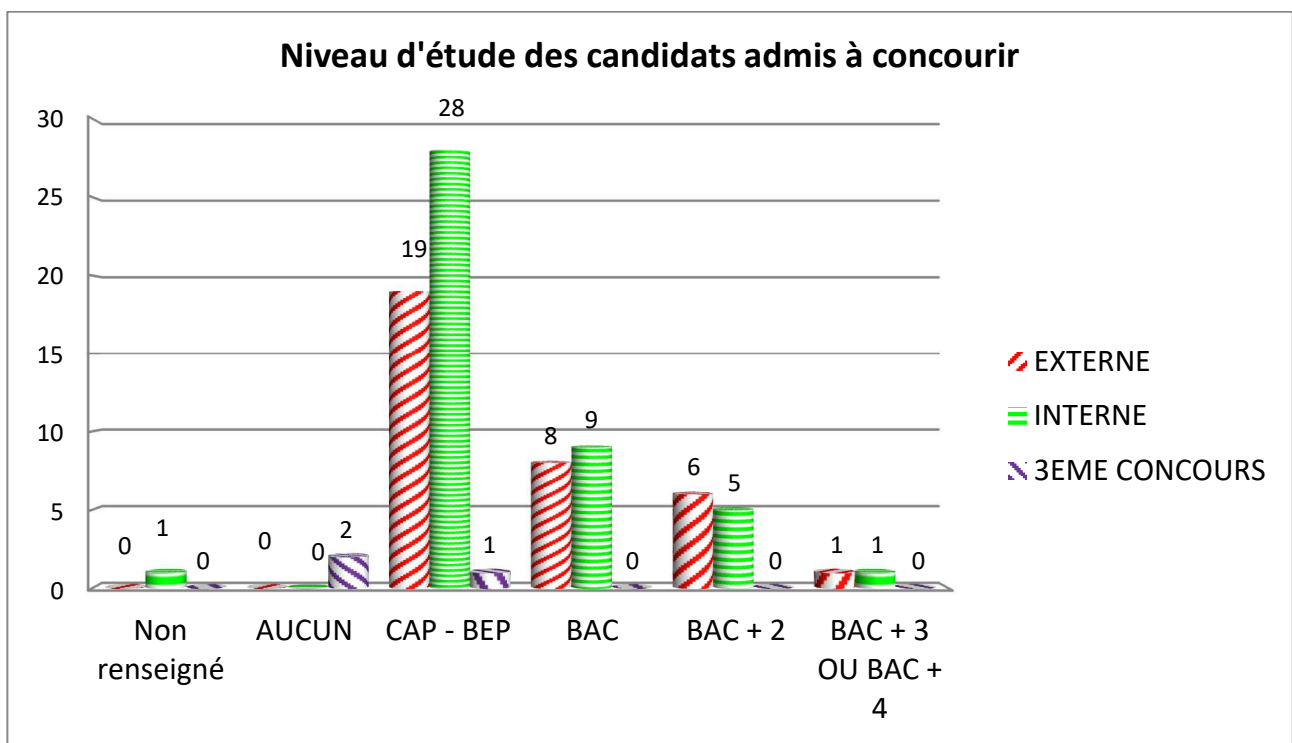
RÉPARTITION HOMMES / FEMMES	HOMMES	FEMMES
Externe	47%	53%
Interne	52%	48%
3 <sup>ème</sup> concours	67%	33%

## RÉPARTITION PAR ÂGE



AGES	18- 30 ans	31 – 40 ans	41 – 50 ans	51 ans et plus
<b>Externe</b>	9%	35%	47%	9%
<b>Interne</b>	18%	29.5%	36.5%	16%
<b>3<sup>ème</sup> concours</b>			100%	

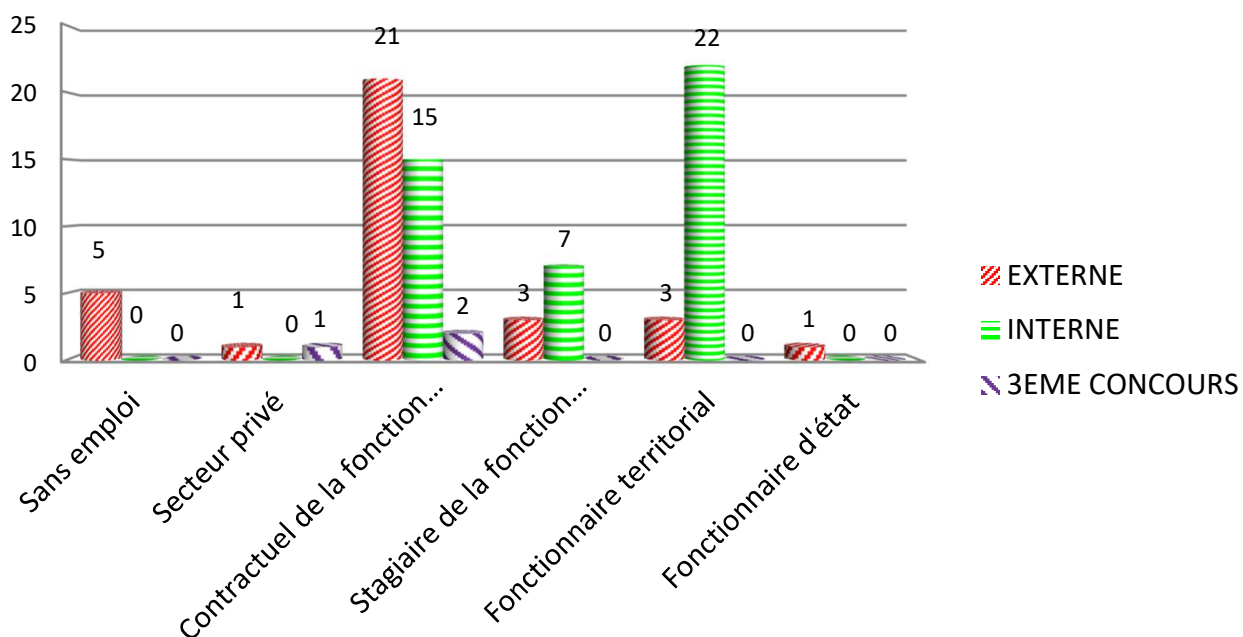
## NIVEAU D'ÉTUDE



Niveau d'études	Non renseigné	Aucun	CAP- BEP (requis pour l'inscription)	BAC	supérieur au BAC
<b>Externe</b>			56%	23.5%	20.5%
<b>Interne</b>	2%		63.5%	20.5%	14%
<b>3<sup>ème</sup> concours</b>		67%	33%		

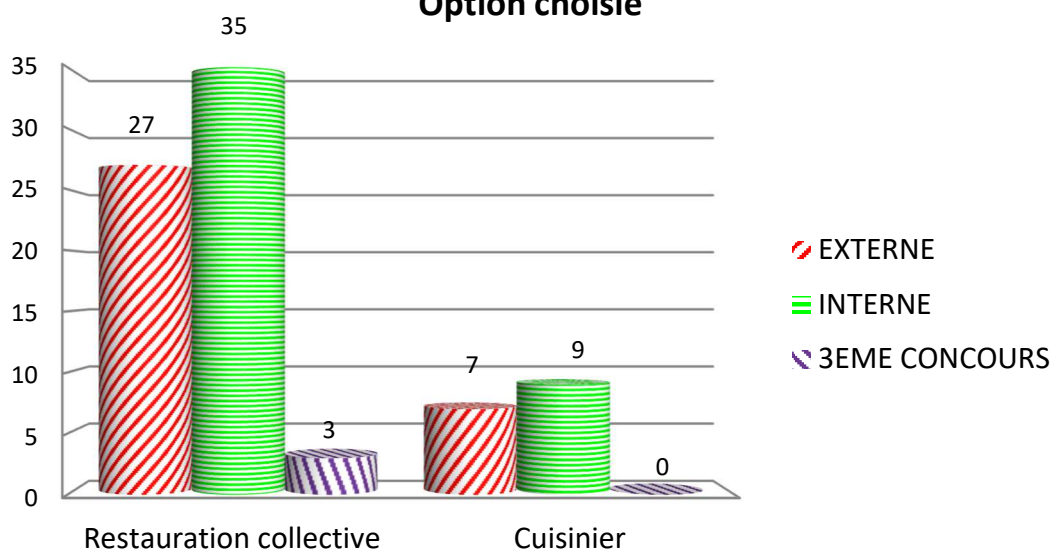


### Secteur d'activité des candidats admis à concourir

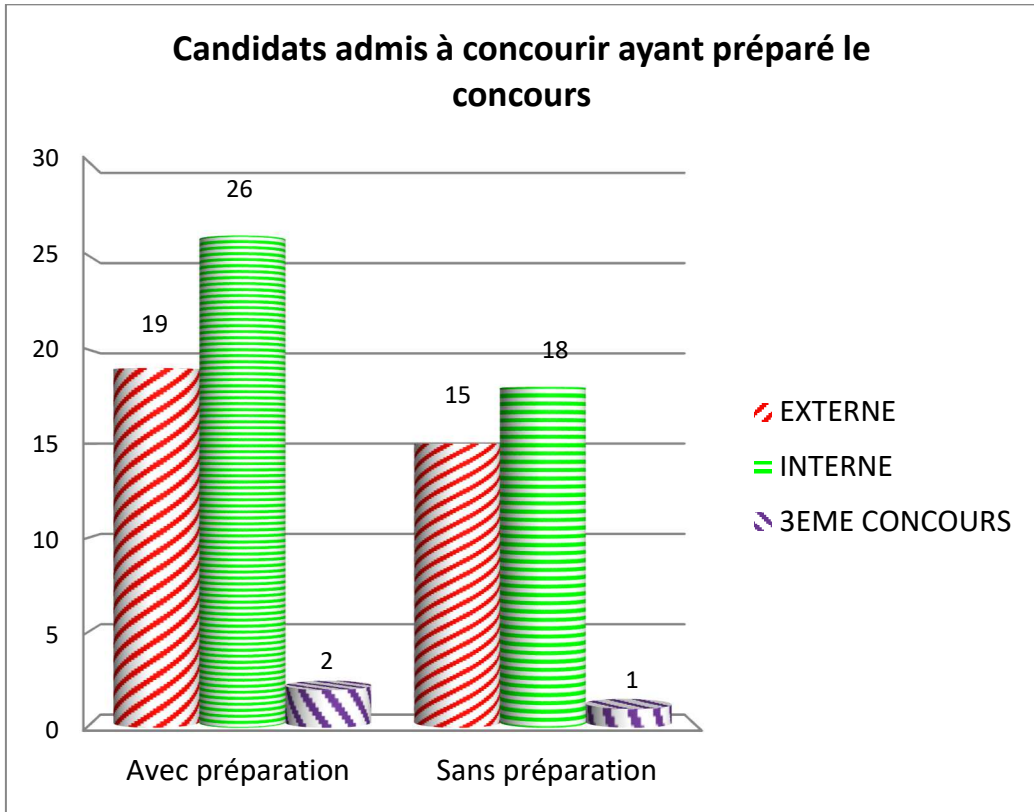


Secteur d'activité	Sans emploi	Secteur privé	Contractuel	Stagiaire	Titulaire FPT	Titulaire d'État
<b>Externe</b>	14.5%	3%	61.5%	9%	9%	3%
<b>Interne</b>			34%	16%	50%	
<b>3<sup>ème</sup> concours</b>		33%	67%			

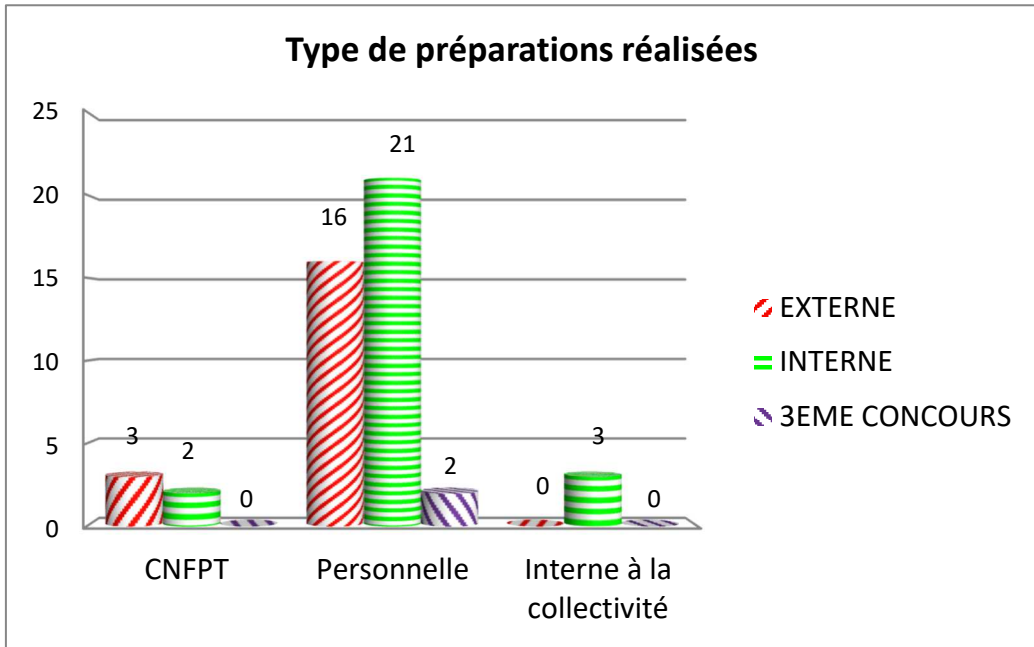
### Option choisie



Option choisie	Restauration collective	Cuisinier
<b>Externe</b>	79.5%	20.5%
<b>Interne</b>	79.5%	20.5%
<b>3<sup>ème</sup> concours</b>	100%	



Option choisie	Avec préparation	Sans préparation
<b>Externe</b>	56%	44%
<b>Interne</b>	59%	41%
<b>3<sup>ème</sup> concours</b>	67%	33%



Type de préparation	CNFPT	Personnelle	Interne à la collectivité
<b>Externe</b>	16%	84%	
<b>Interne</b>	8%	81%	11%
<b>3<sup>ème</sup> concours</b>		100%	

## **6 – LA PRÉSENTATION DES RÉSULTATS D'ADMISSIBILITÉ**

### **1) Le concours externe**

Vérification, au moyen d'une série de questions à réponses courtes ou de tableaux ou graphiques à constituer ou compléter, des connaissances théoriques de base du candidat dans la spécialité au titre de laquelle il concourt (durée : 1 heure ; coefficient : 2).

**30 candidats étaient présents à l'épreuve d'admissibilité** soit 88% des candidats admis à concourir.

#### **Session 2022 :**

<b>Epreuve</b>	<b>Absents</b>	<b>Admis à concourir</b>	<b>Note la + basse</b>	<b>Note la + haute</b>	<b>Moyenne</b>	<b>Seuil d'admissibilité</b>
<b>série de questions</b>	<b>4</b>	<b>34</b>	<b>5.5</b>	<b>16.00</b>	<b>11.16</b>	<b>10.00</b>

Le jury a retenu **21 candidats pour passer l'épreuve orale.**

#### **Rappel session 2020 :**

<i>Epreuve</i>	<i>Absents</i>	<i>Admis à concourir</i>	<i>Note la + basse</i>	<i>Note la + haute</i>	<i>Moyenne</i>	<i>Seuil d'admissibilité</i>
<i>série de questions</i>	<b>10</b>	<b>56</b>	<b>3</b>	<b>14.5</b>	<b>9.52</b>	<b>10.00</b>

### **2) Le concours interne**

Vérification, au moyen d'une série de questions à réponses courtes ou de tableaux ou graphiques à constituer ou compléter, des connaissances théoriques de base du candidat dans la spécialité au titre de laquelle il concourt (durée : 1 heure ; coefficient : 2).

**37 candidats étaient présents à l'épreuve d'admissibilité** soit 84% des candidats admis à concourir.

#### **Session 2022 :**

<b>Epreuve</b>	<b>Absents</b>	<b>Admis à concourir</b>	<b>Note la + basse</b>	<b>Note la + haute</b>	<b>Moyenne</b>	<b>Seuil d'admissibilité</b>
<b>série de questions</b>	<b>7</b>	<b>44</b>	<b>6.5</b>	<b>13.5</b>	<b>10.40</b>	<b>10.00</b>

Le jury a retenu **25 candidats pour passer l'épreuve orale.**

#### **Rappel session 2020 :**

<i>Epreuve</i>	<i>Absents</i>	<i>Admis à concourir</i>	<i>Note la + basse</i>	<i>Note la + haute</i>	<i>Moyenne</i>	<i>Seuil d'admissibilité</i>
<i>série de questions</i>	<b>18</b>	<b>65</b>	<b>1.75</b>	<b>16.25</b>	<b>8.60</b>	<b>10.00</b>

### **3) Le 3<sup>ème</sup> concours**

Vérification, au moyen d'une série de questions à réponses courtes ou de tableaux ou graphiques à constituer ou compléter, des connaissances théoriques de base du candidat dans la spécialité au titre de laquelle il concourt (durée : 1 heure ; coefficient : 2).

**3 candidats étaient présents à l'épreuve d'admissibilité** soit 100 % des candidats admis à concourir.

#### **Session 2022 :**

<b>Epreuve</b>	<b>Absents</b>	<b>Admis à concourir</b>	<b>Note la + basse</b>	<b>Note la + haute</b>	<b>Moyenne</b>	<b>Seuil d'admissibilité</b>
<b>série de questions</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>5.5</b>	<b>9</b>	<b>7.00</b>	<b>10.00</b>

Le jury a retenu **0 candidat pour passer l'épreuve orale.**

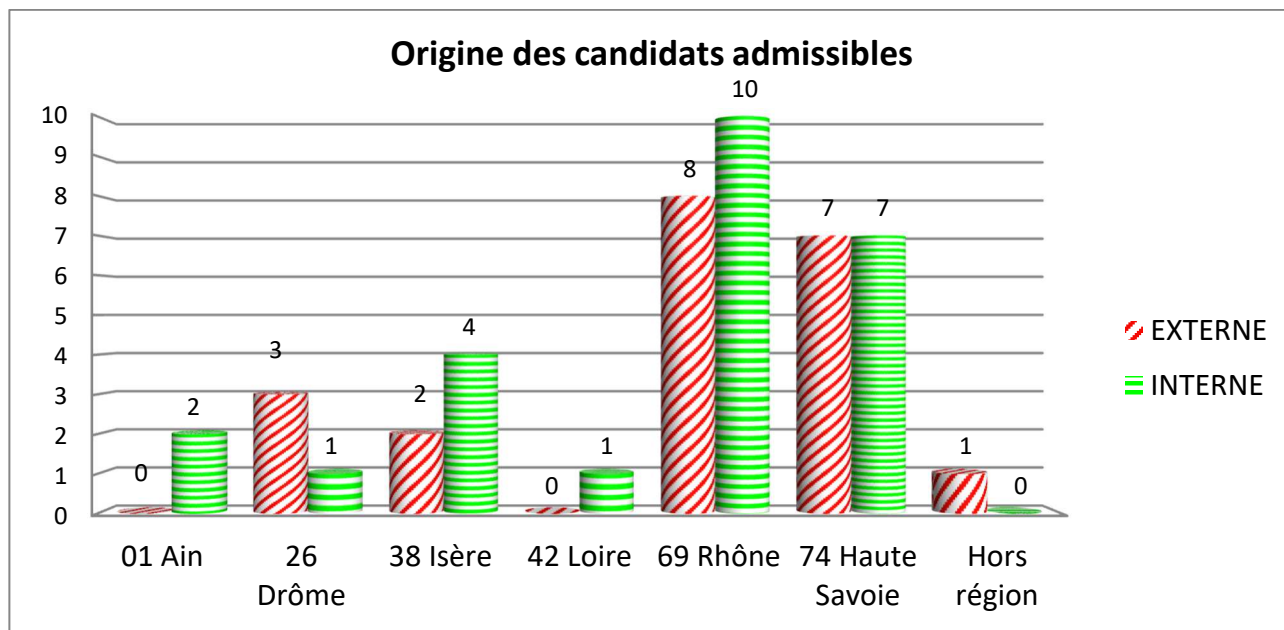
#### **Rappel session 2020 :**

<b>Epreuve</b>	<b>Absents</b>	<b>Admis à concourir</b>	<b>Note la + basse</b>	<b>Note la + haute</b>	<b>Moyenne</b>	<b>Seuil d'admissibilité</b>
<b>série de questions</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>7.75</b>	<b>13.75</b>	<b>10.67</b>	<b>10.00</b>

Le jury a retenu **2 candidats pour passer l'épreuve orale.**

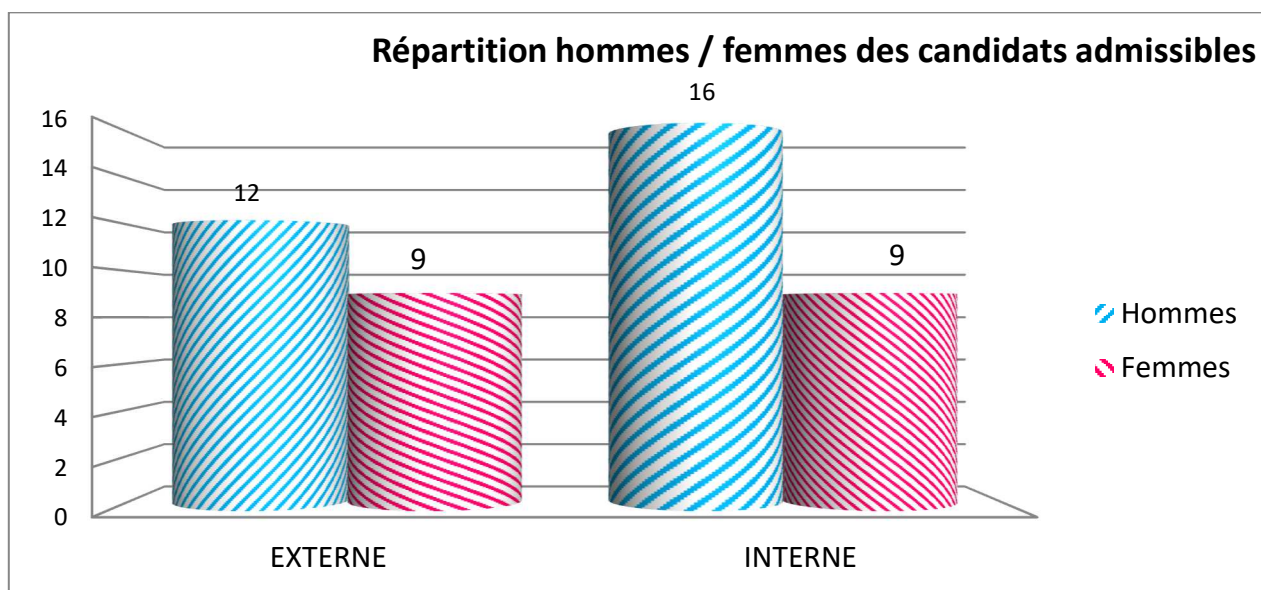
## 7 – LES STATISTIQUES CONCERNANT L'ADMISSIBILITÉ

### ORIGINE DES CANDIDATS



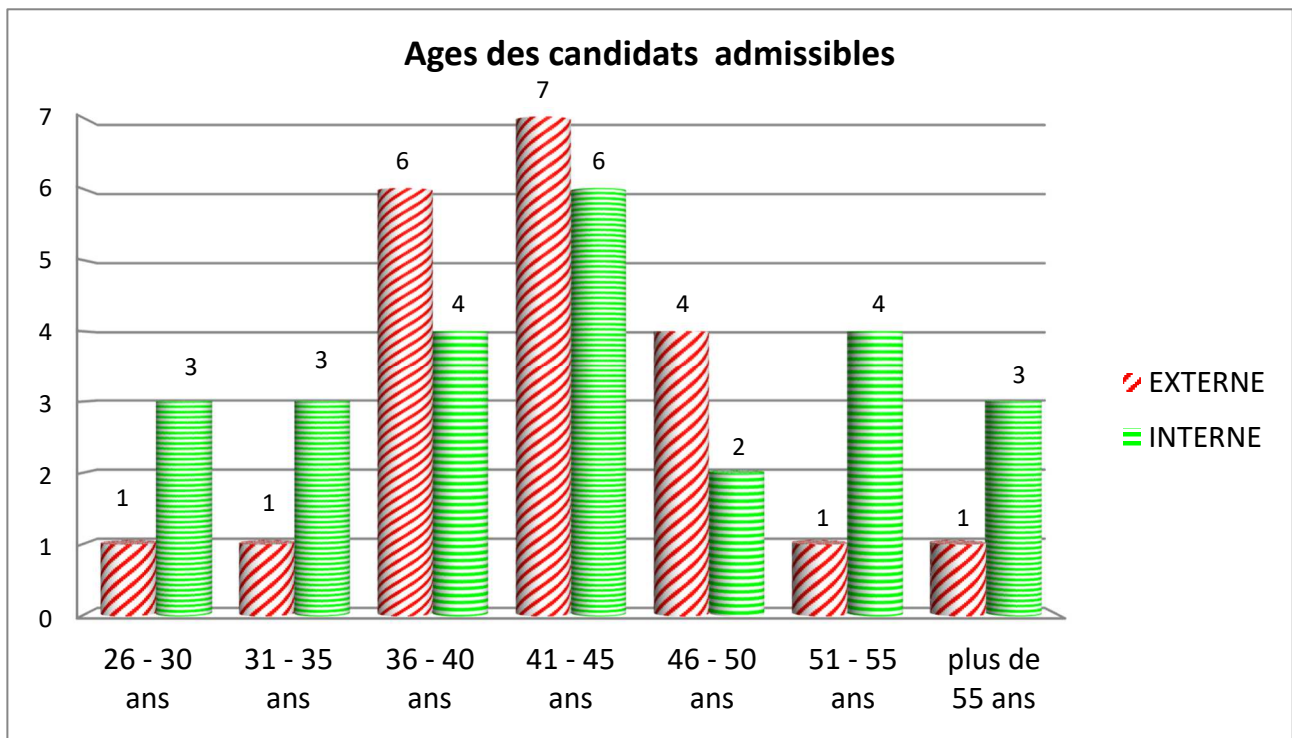
	Tous concours	Externe	Interne	%
Ain	2	0	2	4%
Drôme	4	3	1	8%
Isère	6	2	4	13%
Loire	1	0	1	2%
Rhône	18	8	10	39%
Haute Savoie	14	7	7	30%
Hors région	1	1	0	2%
<b>TOTAL</b>	<b>46</b>	<b>21</b>	<b>25</b>	<b>100 %</b>

### RÉPARTITION HOMMES / FEMMES



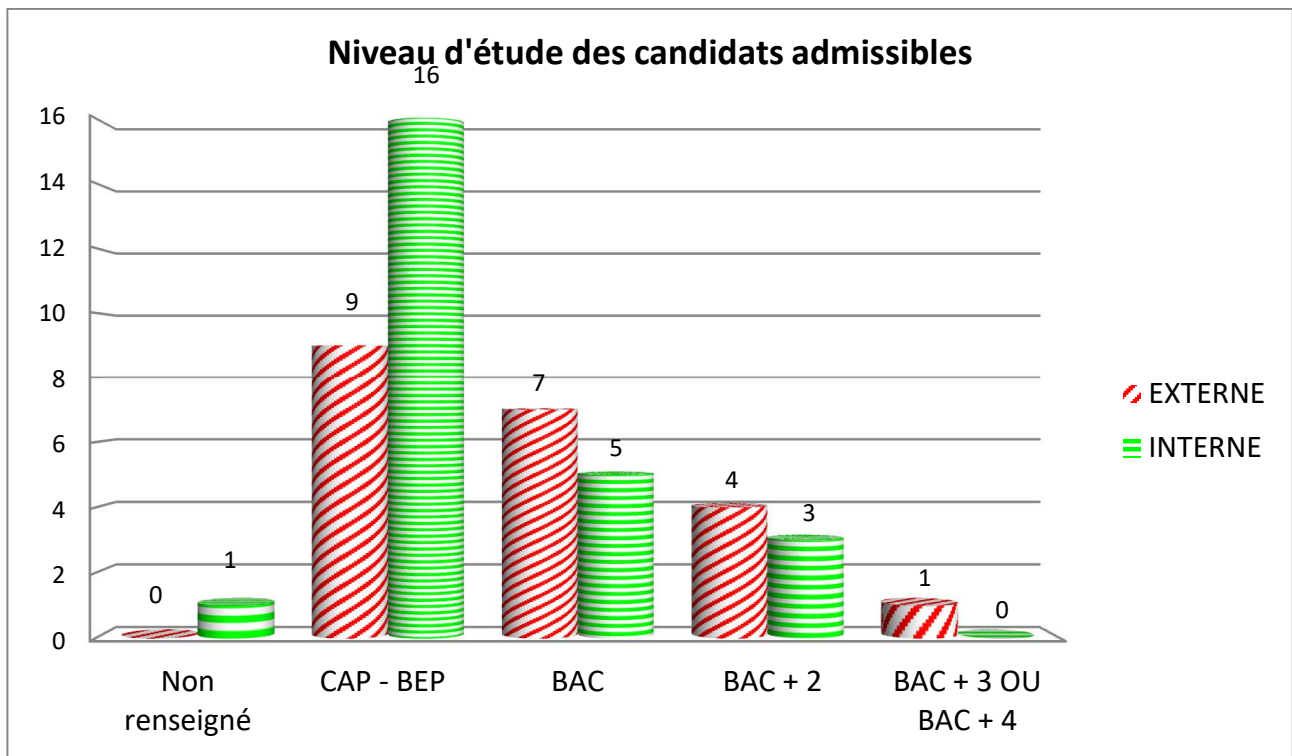
RÉPARTITION HOMMES / FEMMES	HOMMES	FEMMES
Externe	57%	43%
Interne	64%	36%

## RÉPARTITION PAR AGE



AGES	18 et 30 ans	31 et 40 ans	41 et 50 ans	plus de 50 ans
<b>Externe</b>	5%	33%	52%	10%
<b>Interne</b>	12%	28%	32%	28%

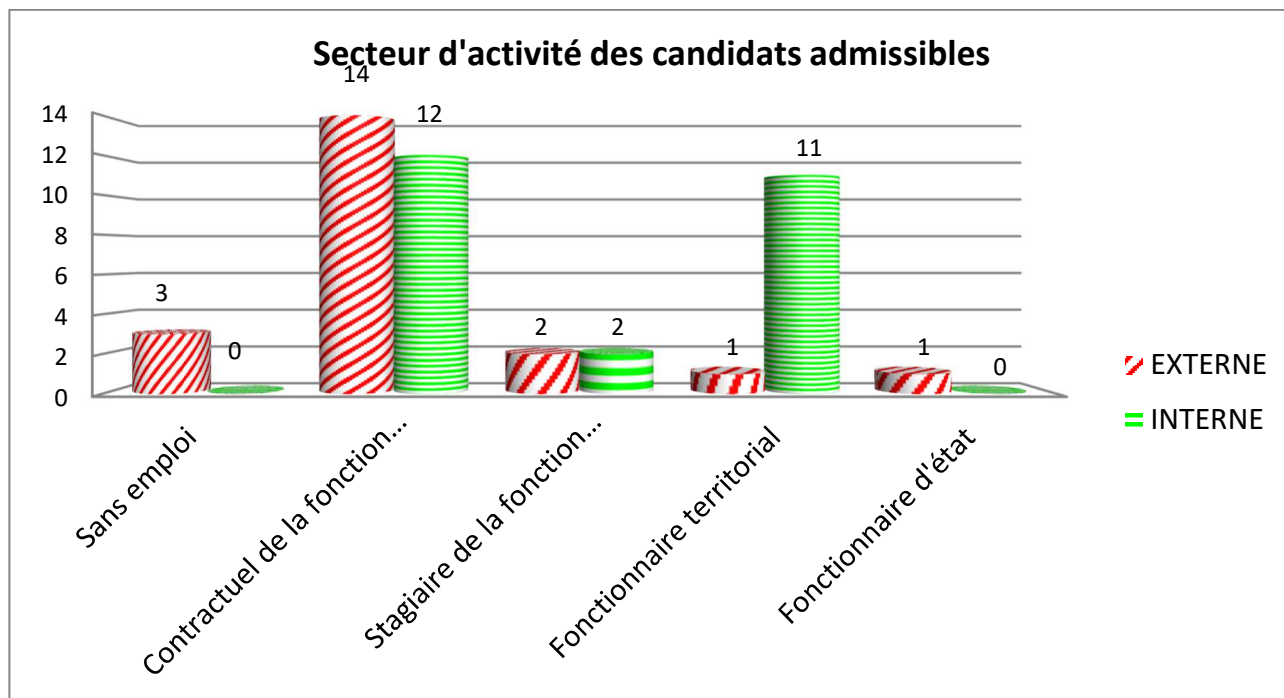
## NIVEAU D'ÉTUDE



Niveau d'études	Non renseigné	CAP- BEP (requis pour l'inscription)	BAC	supérieur au BAC
<b>Externe</b>		43%	33%	24%
<b>Interne</b>	4%	64%	20%	12%

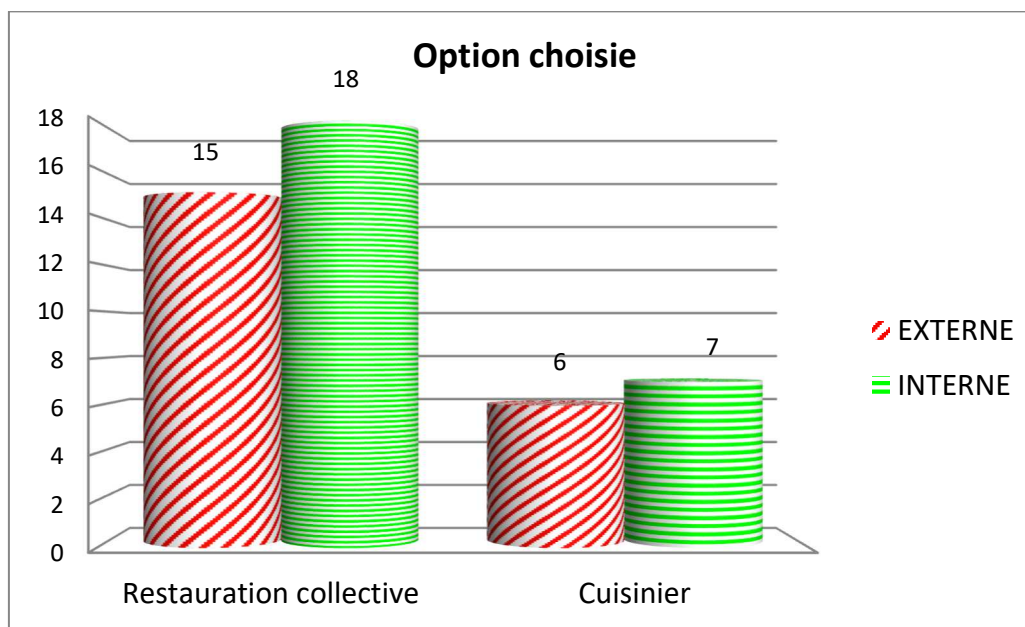


## SECTEUR D'ACTIVITÉ



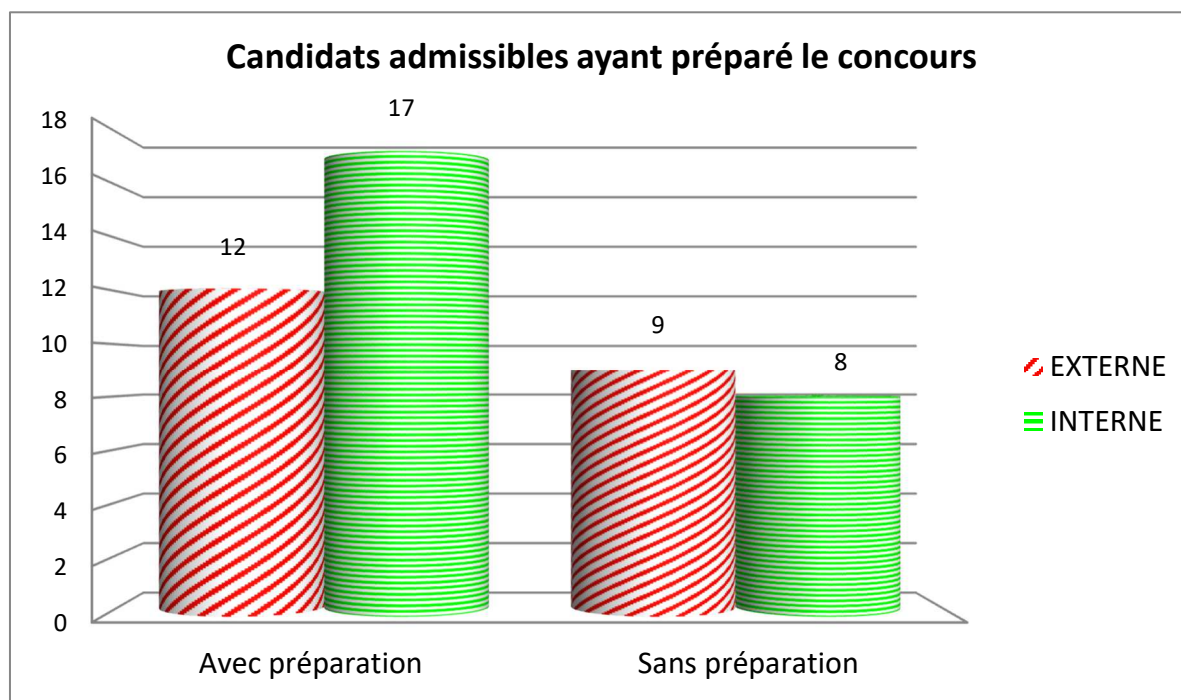
Secteur d'activité	Sans emploi	Contractuel	Stagiaire	Titulaire FPT	Titulaire État
<b>Externe</b>	14%	67%	9%	5%	5%
<b>Interne</b>		48%	8%	44%	

## OPTION CHOISIE



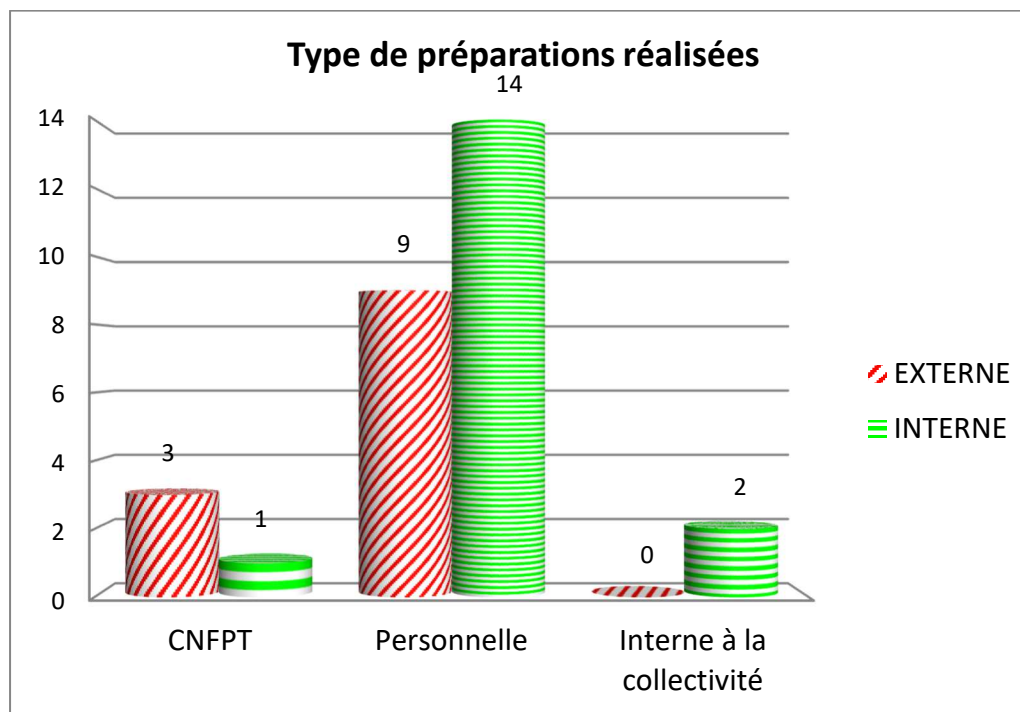
Option choisie	Cuisinier	Restauration collective
<b>Externe</b>	71%	29%
<b>Interne</b>	72%	28%

## CANDIDATS DÉCLARANT S'ETRE PRÉPARÉS



	Avec préparation	Sans préparation
<b>Externe</b>	57%	43%
<b>Interne</b>	68%	32%

## TYPE DE PRÉPARATION RÉALISÉE



Type de préparation	CNFPT	Personnelle	Interne à la collectivité
<b>Externe</b>	25%	75%	
<b>Interne</b>	6%	82%	12%



## **8 – LA PRÉSENTATION DES RÉSULTATS D'ADMISSION**

### **A – Le concours externe**

1° Un entretien dans l'option choisie par le candidat lors de son inscription, au sein de la spécialité dans laquelle il concourt. Cet entretien vise à permettre d'apprécier les connaissances et les aptitudes du candidat ainsi que sa motivation à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois (durée : 15 minutes ; coefficient : 3).

2° Une interrogation orale destinée à vérifier les connaissances du candidat, d'une part, en matière d'hygiène et de sécurité et, d'autre part, de l'environnement institutionnel et professionnel dans lequel il est appelé à exercer ses fonctions (durée : 15 minutes ; coefficient : 2).

#### **Session 2022 :**

Epreuves	Présents	Note la + basse	Note la + haute	Moyenne	Moyenne générale	Seuil d'admission	Nombre de candidats admis
1/ Entretien dans l'option	20	8.00	17.00	12.48	13.28	12.43	13
2/ Entretien hygiène et sécurité		6.00	19.00	14.08			

#### **Rappel session 2020 :**

Epreuves	Présents	Note la + basse	Note la + haute	Moyenne	Moyenne générale	Seuil d'admission
1/ Entretien dans l'option	19	7.00	16.00	12.77	12.70	11.43
2/ Entretien hygiène et sécurité		6.00	17.00	12.63		

### **B – Le concours interne**

1° Une épreuve pratique dans l'option choisie par le candidat lors de son inscription, au sein de la spécialité dans laquelle il concourt. Elle consiste en l'accomplissement d'une ou de plusieurs tâches se rapportant à la maîtrise des techniques et des instruments que l'exercice de cette option implique de façon courante.

La durée de l'épreuve est fixée par le jury en fonction de l'option. Elle ne peut être inférieure à une heure ni excéder quatre heures (coefficient : 3).

La durée retenue des épreuves pratiques a été la suivante :

- Option cuisinier : 2h30
- Option restauration collective : 2h00

2° Un entretien portant sur l'expérience, les aptitudes et la motivation du candidat.

Cet entretien a pour point de départ des questions sur les méthodes mises en œuvre par le candidat au cours de l'épreuve pratique, notamment en matière d'hygiène et de sécurité (durée : 15 minutes ; coefficient : 3).

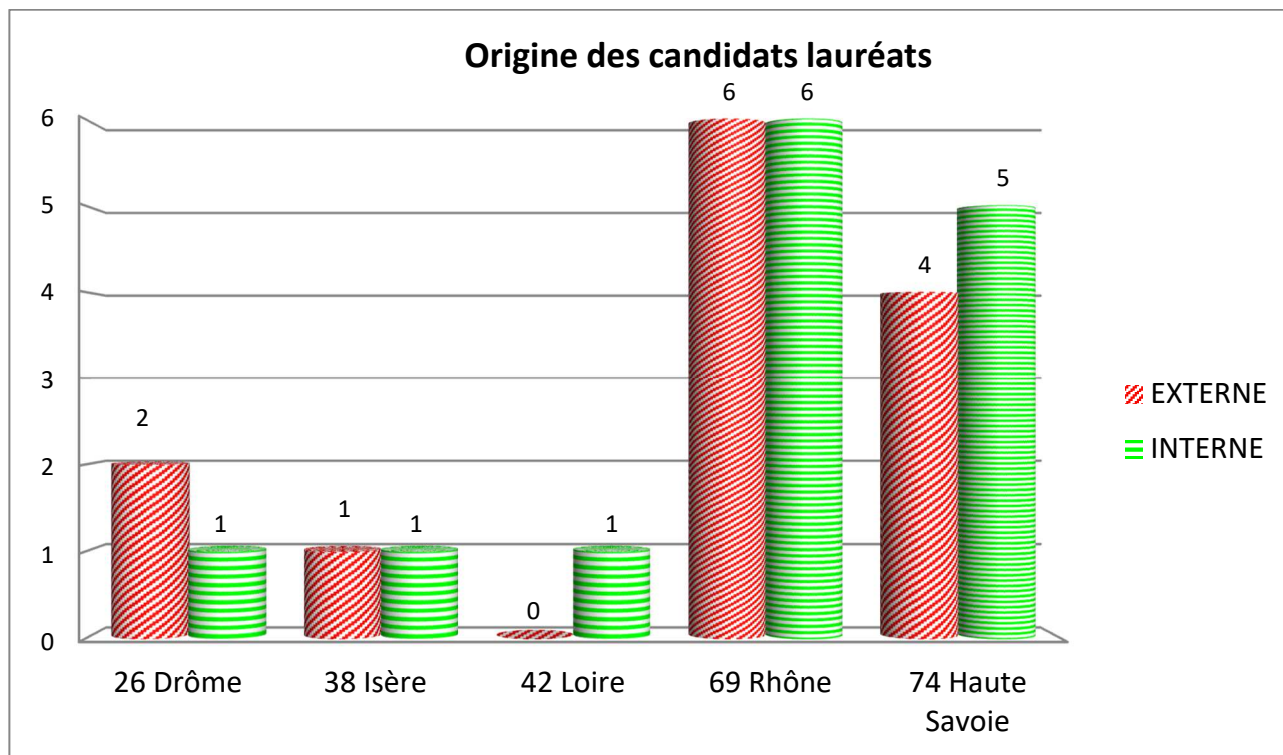
#### **Session 2022 :**

Epreuves	Présents	Note la + basse	Note la + haute	Moyenne	Moyenne générale	Seuil d'admission	Nombre de candidats admis
1/ Epreuve pratique	23	10.00	17.00	13.84	13.23	12.38	14
2/ Entretien avec le jury		7.00	19.00	12.62			

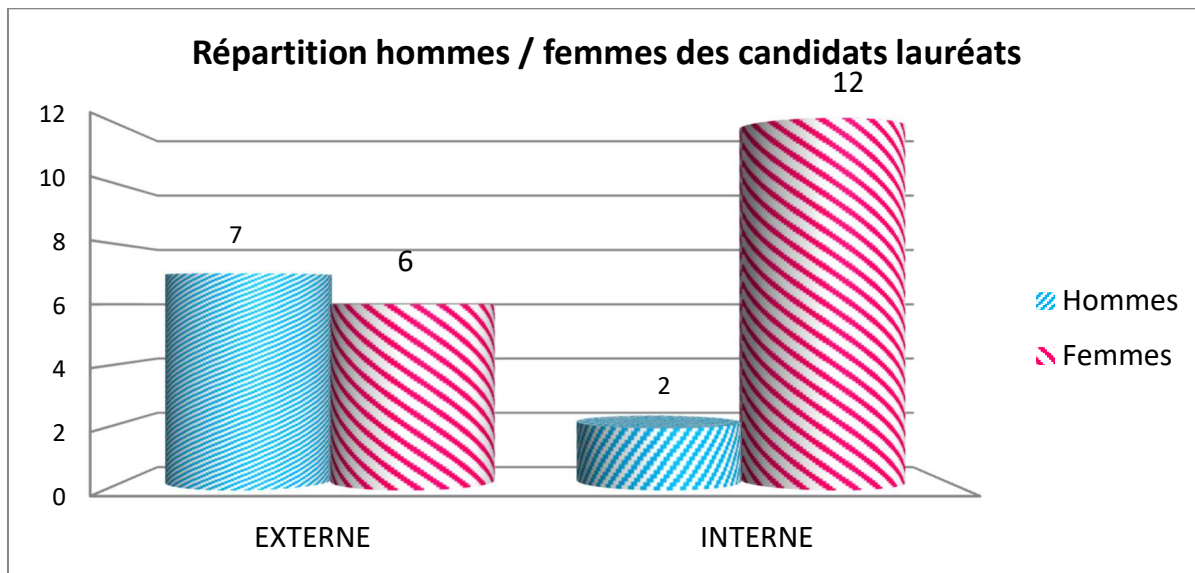
Rappel session 2020:

Epreuves	Présents	Note la + basse	Note la + haute	Moyenne	Moyenne générale	Seuil d'admission
1/ Epreuve pratique	<b>14</b>	<b>10.36</b>	<b>13.66</b>	<b>11.90</b>	<b>12.19</b>	<b>12.25</b>
2/ Entretien avec le jury		6	17	11.61		

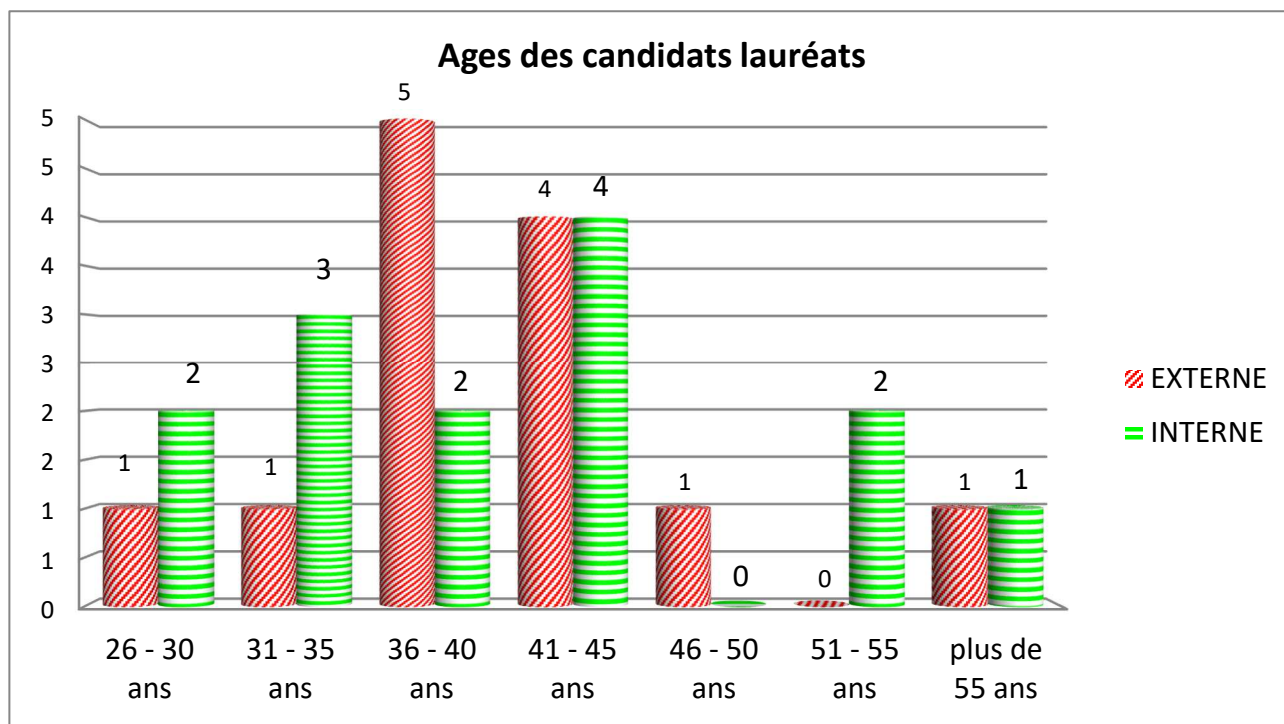
**9 – LES STATISTIQUES CONCERNANT LES CANDIDATS ADMIS**



	Tous concours	Externe	Interne	%
Drôme	3	2	1	11%
Isère	2	1	1	7.5%
Loire	1	0	1	4%
Rhône	12	6	6	44%
Haute Savoie	9	4	5	33.5%
<b>TOTAL</b>	<b>27</b>	<b>13</b>	<b>14</b>	<b>100%</b>

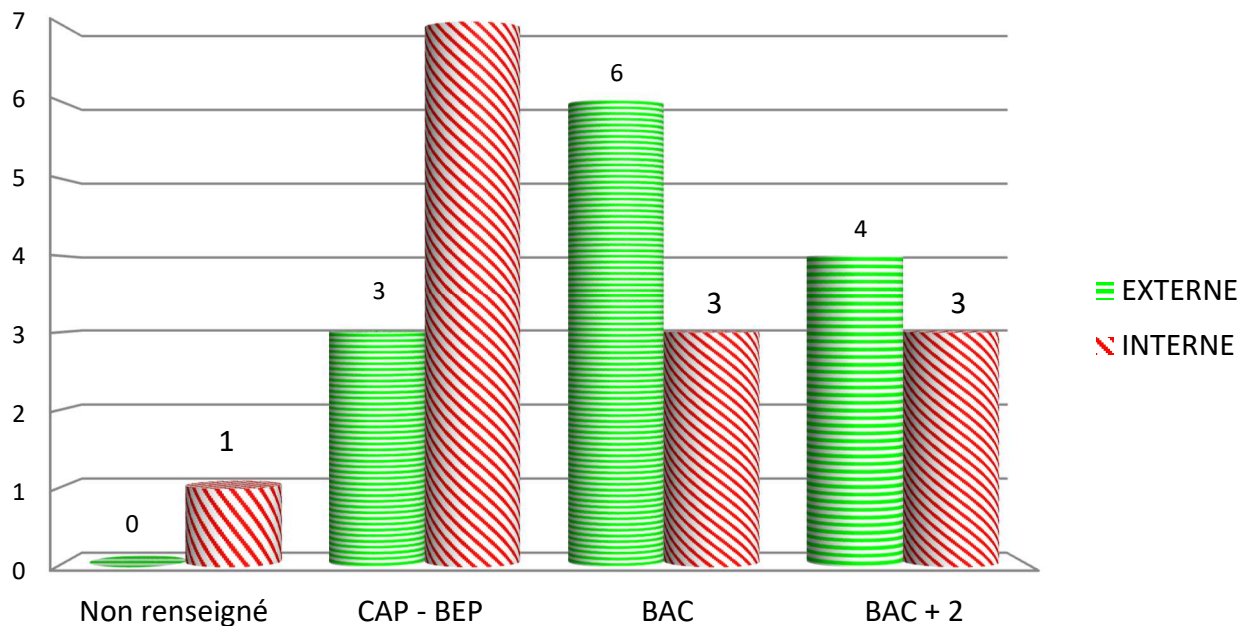


RÉPARTITION HOMMES / FEMMES	HOMMES	FEMMES
Externe	54%	46%
Interne	14%	86%



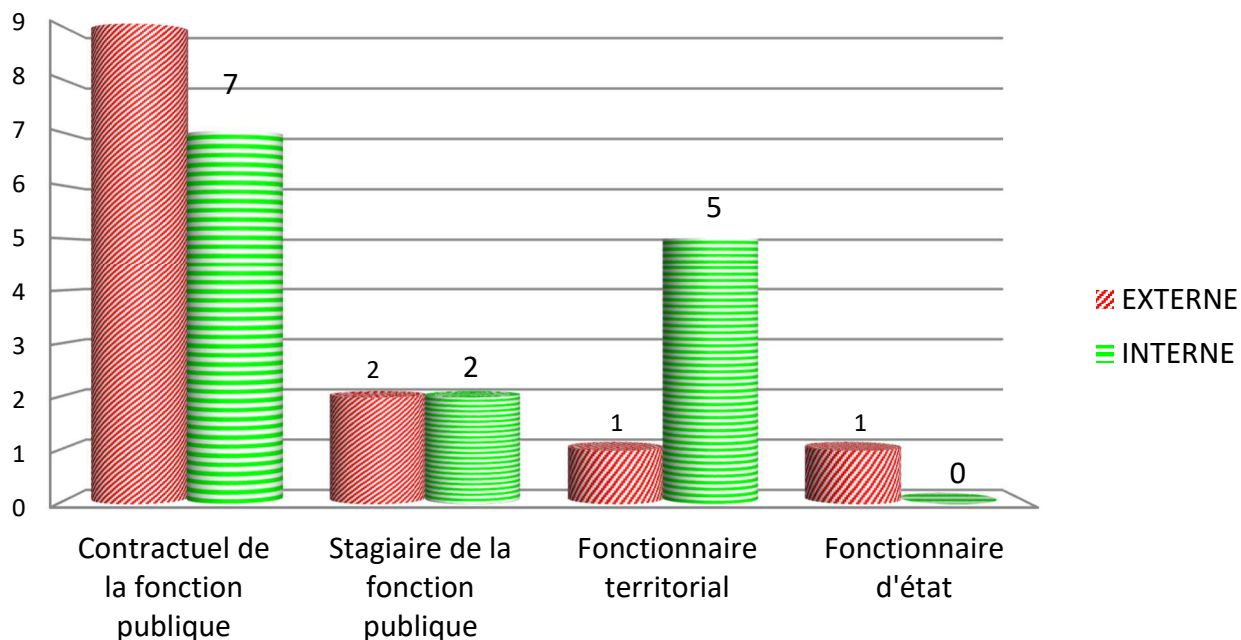
AGES	18 et 30 ans	31 et 40 ans	41 et 50 ans	plus de 50 ans
Externe	8%	46%	38%	8%
Interne	14%	36%	28.5%	21.5%

### Niveau d'étude des candidats lauréats



Niveau d'études	Non renseigné	CAP- BEP (requis pour l'inscription)	BAC	supérieur au BAC
Externe		23%	46%	31%
Interne	7%	50%	21.5%	21.5%

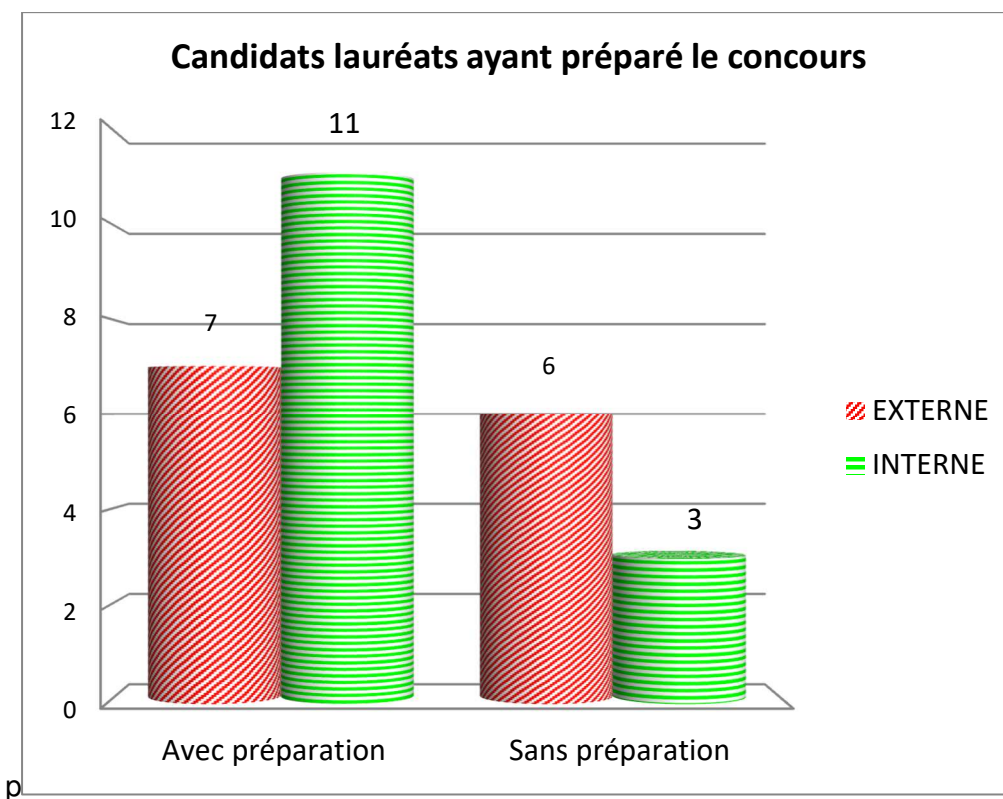
### Secteur d'activité des candidats lauréats



	Contractuel	Stagiaire	Titulaire FPT	Titulaire État
Externe	69.5%	15.5%	7.5%	7.5%
Interne	50%	14%	36%	

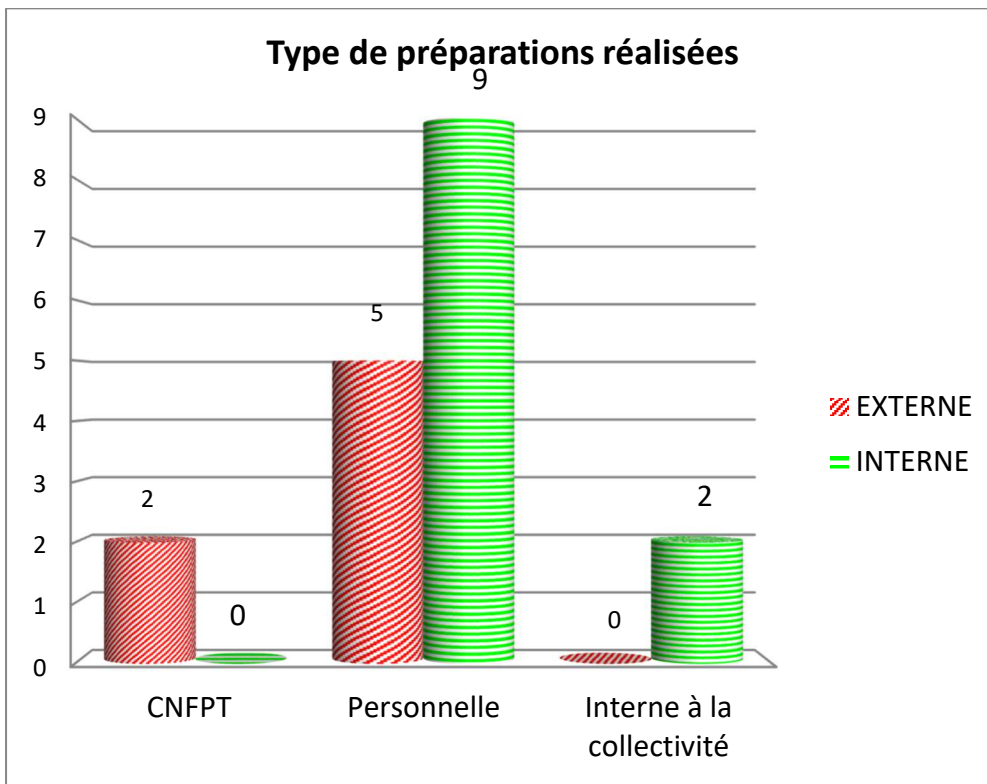


	Cuisinier	Restauration collective
<b>Externe</b>	84.5%	15.5%
<b>Interne</b>	78.5%	21.5%



	Avec préparation	Sans préparation
<b>Externe</b>	54%	46%
<b>Interne</b>	78.5%	21.5%





Type de préparation	CNFPT	Personnelle	Interne à la collectivité
Externe	28.5%	71.5%	
Interne		82%	18%

## **10 – REMARQUE DU JURY**

Niveau des candidats plutôt satisfaisant, en hausse par rapport à la dernière session.

## 11 – LA FICHE TECHNIQUE

	TOUS CONCOURS			EXTERNE			INTERNE			3EME CONCOURS		
	Admis à concourir	Admissibles	Admis	Admis à concourir	Admissibles	Admis	Admis à concourir	Admissibles	Admis	Admis à concourir	Admissibles	Admis
<b>Nombre de candidats par étape</b>	<b>81</b>	<b>46</b>	<b>27</b>	<b>34</b>	<b>21</b>	<b>13</b>	<b>44</b>	<b>25</b>	<b>14</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Hommes	41	28	9	16	12	7	23	16	2	2		
Femmes	40	18	18	18	9	6	21	9	12	1		
% Hommes	51%	61%	33%	47%	57%	54%	52%	64%	14%	67%	#DIV/0!	#DIV/0!
% Femmes	49%	39%	67%	53%	43%	46%	48%	36%	86%	33%	#DIV/0!	#DIV/0!
<b>Âges des candidats</b>												
18 - 25 ans	2	0	0	2								
26 - 30 ans	9	4	3	1	1	1	8	3	2			
31 - 35 ans	12	4	4	5	1	1	7	3	3			
36 - 40 ans	13	10	7	7	6	5	6	4	2			
41 - 45 ans	22	13	8	11	7	4	9	6	4	2		
46 - 50 ans	13	6	1	5	4	1	7	2		1		
51 - 55 ans	5	5	2	1	1		4	4	2			
plus de 55 ans	5	4	2	2	1	1	3	3	1			
<b>Origine des candidats par départements</b>												
01 Ain	8	2	0	2			6	2				
26 Drôme	8	4	3	3	3	2	3	1	1	2		
38 Isère	16	6	2	6	2	1	10	4	1			
42 Loire	2	1	1	1			1	1	1			
69 Rhône	28	18	12	13	8	6	14	10	6	1		
74 Haute Savoie	17	14	9	8	7	4	9	7	5			
Hors région	2	1	0	1	1		1					
<b>Niveau d'études des candidats</b>												
Non renseigné	1	1	1				1	1	1			
AUCUN	2	0	0							2		
CAP - BEP	48	25	10	19	9	3	28	16	7	1		
BAC	17	12	9	8	7	6	9	5	3			
BAC + 2	11	7	7	6	4	4	5	3	3			
BAC + 3 OU BAC + 4	2	1	0	1	1		1					
<b>Secteur d'activité</b>												
Sans emploi	5	3	0	5	3							
Secteur privé	2	0	0	1						1		
Contractuel de la fonction publique	38	26	16	21	14	9	15	12	7	2		
Stagiaire de la fonction publique	10	4	4	3	2	2	7	2	2			
Fonctionnaire territorial	25	12	6	3	1	1	22	11	5			
Fonctionnaire d'état	1	1	1	1	1	1						

<b>Préparation</b>												
CNFPT	5	4	2	3	3	2	2	1				
Personnelle	39	23	14	16	9	5	21	14	9	2		
Interne à la collectivité	3	2	2				3	2	2			
<b>Avec préparation</b>	47	29	18	19	12	7	26	17	11	2	0	0
<b>Sans préparation</b>	34	17	9	15	9	6	18	8	3	1		
<b>Option choisie</b>												
Restauration collective	65	33	23	27	15	11	35	18	12	3		
Cuisinier	16	13	4	7	6	2	9	7	2			